

Le Service d'accompagnement à la gestion des paroisses vous informe

► LE SAGEP S'AGRANDIT

Loris Resinelli

Depuis le début de l'année 2018, notre service a le bonheur d'accueillir un nouveau collaborateur en son sein en la personne d'Etienne Van Quickelberghe.

Historien de formation, le jeune homme de 29 ans s'est immédiatement plongé dans le bain trépidant et passionnant des Fabriques d'église et des ASBL paroissiales.

Originaire du Pays des Collines, merveilleuse région de notre Diocèse, c'est donc tout naturellement qu'Etienne est devenu aujourd'hui le représentant du SAGEP pour la Wallonie Picarde.

Je suis convaincu que vous lui réserverez un très bon accueil lors de ses visites sur le terrain, dans vos mails et coups de téléphone et qu'il pourra vous conseiller au mieux dans l'esprit du service...

Voici donc la nouvelle organisation du SAGEP à partir de janvier 2018 :

Service des Fabriques d'église - (* Service des ASBL)			
Wallonie Picarde	Régions Pastorales de Tournai, Ath, Mouscron-Comines	Etienne Van Quickelberghe*	069/64.62.59 etienne.vanquickelberghe@evechetournai.be
Cœur du Hainaut	Régions Pastorales de Mons-Borinage et Centre-Soignies	Loris Resinelli*	069/64.62.43 loris.resinelli@evechetournai.be
Pays de Charleroi- Botte du Hainaut	Régions Pastorales de Charleroi et Thudinie	Angelo Macchia*	0474/36 41 85 angelo.macchia@evechetournai.be
		Christian Draguet	0496/23 84 55 christian.draguet@evechetournai.be
Service Art, Culture et Foi			
Tout le Diocèse	Déborah Lo Mauro		069/45.26.54 deborah.lomauro@evechetournai.be

► MISE À JOUR DES COEFFICIENTS DE FERMAGE POUR 2018

**Etienne Van Quickelberghe,
Conseiller en gestion
des Fabriques d'église**

Vous trouverez ci-dessous les nouveaux coefficients de fermage pour l'année 2018, publiés le 13 décembre 2017 au Moniteur belge par arrêté ministériel du gouvernement wallon. Ils sont entrés en application dès ce 1er janvier. Rappelons encore que pour les coefficients de 2017, la publication au Moniteur belge du 24 novembre 2016 a été abrogée et remplacée par le texte du 15 décembre 2016 (Moniteur belge du 27/12/2016).

Cette année encore, vous constaterez que ces coefficients sont de nouveau revus à la baisse. Pour rappel, ceux-ci sont à la fois calculés proportionnellement à l'évolution des prix à la consommation ainsi que de manière inversement proportionnelle aux revenus agricoles.

Régions Agricoles	Terres agricoles		Bâtiments agricoles	
	2017	2018	2017	2018
Ardenne	3,32	3,19	7,13	6,84
Campine	3,25	3,09	7,18	6,82
Condroz	3,74	3,55	7,28	6,92
Fagne	3,01	2,86	7,13	6,77
Famenne	3,10	2,95	7,13	6,77
Région limoneuse	3,82	3,63	7,42	7,05
Région sablo-limoneuse	3,53	3,35	7,13	6,77

► TRANSMISSION DU COMPTE 2017

Loris Resinelli

L'exercice 2018 a commencé et les trésoriers peuvent encore introduire les dernières factures de 2017 pour autant qu'elles concernent des achats ou services commandés ou réalisés en 2017.

Les Fabriques situées sur une seule commune doivent transmettre simultanément à la commune et à l'Evêché les documents suivants :

- copie signée et datée de la délibération du Conseil adoptant le compte 2017 (le modèle est disponible sur le site du SAGEP) ;
- le compte 2017 daté et signé ;
- l'ensemble des pièces justificatives suivantes :
 - o **Toutes les factures** ou souches : **en original pour la commune** et en copie pour l'Evêché munies du mandat ou du cachet de paiement ;
 - o le relevé détaillé, article par article, des recettes, avec référence aux extraits de comptes, relevé des loyers, des fermages, des intérêts perçus ;
 - o le relevé trimestriel des collectes reçues par la Fabrique (modèle disponible sur le site du SAGEP) ;
 - o l'ensemble des extraits de comptes avec, si possible, l'annotation de l'article concerné ;
 - o l'état de la situation patrimoniale immobilière et financière.

Afin de faciliter le travail de contrôle des tutelles, nous vous demandons de bien vouloir grouper les pièces justificatives chronologiquement par article. Dans la négative, nous demanderons à la Fabrique de bien vouloir nous renvoyer les pièces triées par article.

Ensuite, dans la mesure du possible, pouvez-vous imprimer pour chaque article une feuille récapitulative des dépenses à l'aide du programme informatique utilisé pour la confection du compte 2017 ? Cela facilitera grandement le travail de contrôle.

Nous insistons sur l'intérêt de prendre le temps nécessaire pour remplir correctement la rubrique « Remarques/Observations du trésorier ». En effet, lorsqu'un poste dépasse le budget prévu, il est impératif d'apporter un mot d'explication justifiant le dépassement. En l'absence de justification, le montant porté à l'article sera réformé au montant du budget. Cette remarque vise essentiellement les postes relatifs à l'énergie qui sont le plus souvent concernés.

Un compte bien documenté permet un contrôle plus rapide, et entraînera moins de montants réformés.

Nous vous conseillons de commencer dès maintenant à photocopier toutes les pièces justificatives.

En effet, le double dépôt des comptes doit avoir lieu pour le **25 avril 2018 au plus tard**.

Un exemplaire du compte, dûment signé et avec les originaux des pièces justificatives, doit être déposé à la commune **simultanément** au dépôt ou à l'envoi à l'Evêché d'un autre exemplaire dûment signé et avec la photocopie de toutes les pièces justificatives.

Les fabriques situées sur plusieurs communes doivent transmettre à la commune qui finance la plus grande part de l'intervention globale, les originaux des pièces justificatives. Les copies sont réservées aux autres communes, au Gouverneur (uniquement pour les Fabriques sur plusieurs communes) et à l'Evêché.

Pour cet exercice, certains logiciels informatiques permettent la numérisation des pièces justificatives. Nous vous informons que vous pouvez privilégier ce mode de transmission, à condition que vos numérisations soient bien classées article par article. Cette nouvelle méthode permet à la fois un gain de temps pour vous mais aussi un petit plus non négligeable pour la planète...

Nous saluons également les groupements de Fabrique d'église qui, pour éviter les coûts parfois élevés d'envoi de colis par recommandé, rassemblent les comptes de leurs Fabriques d'église et viennent directement nous apporter les dossiers en main propre. Si cette pratique n'est pas encore en place dans votre commune, pourquoi ne pas la mettre en place cette année ? En plus d'être une source d'économie, cette méthode permet aux Fabriques retardataires d'être plus motivées à rendre leurs comptes à la date fixée par le groupement...

Nous vous invitons également à aller relire notre article à propos de l'analyse des comptes 2016 qui a été publié dans l'édition de juin 2017 d'Eglise de Tournai, pp.344-346.

Nous vous souhaitons bon courage et nous restons à votre disposition pour tous renseignements nécessaires à l'élaboration et à la transmission des comptes 2017.

► Fabriques d'église

► RÉUNIONS OBLIGATOIRES DU CONSEIL DE FABRIQUE ET DU BUREAU DES MARGUILLIERS – CALENDRIER

Etienne Van Quickelberghe

Chers fabriciens, vous trouverez ici les dates proposées pour les réunions ordinaires du conseil de fabrique. Ces dates peuvent éventuellement être déplacées, à condition de ne pas s'en éloigner démesurément. Toute réunion extraordinaire du conseil de fabrique doit être autorisée par l'Évêque diocésain.

Rappelons qu'au sortir de l'hiver et à l'automne, il est indispensable d'effectuer un tour d'horizon de l'état du patrimoine (état de la toiture, désencombrement des corniches, ...). Ceci évitera d'importants dégâts liés notamment à l'humidité. Une intervention groupée pour l'ensemble des fabriques d'une même commune, dans le respect des marchés publics, serait judicieuse. Votre administration communale pourrait en prendre l'initiative, en accord avec les fabriques qui adhèreraient au marché négocié par la commune.

4 mars 2018 (1^{er} dimanche)

Réunion ordinaire du conseil de fabrique :

- o Présentation des comptes de 2017 par le trésorier ;
- o Gestion du patrimoine : état des bâtiments, loyers et fermages, placements des capitaux, travaux d'entretien ;
- o Vérification de l'inventaire ;
- o Divers.

1^{er} avril 2018 (1^{er} dimanche)

La réunion ordinaire du conseil de fabrique :

- o Le compte 2017 est arrêté définitivement et transmis simultanément au conseil communal et à l'Évêque avant le 25 avril 2018 ;
- o Élection, pour un an, du président et du secrétaire du conseil ;
- o Élection, pour trois ans, d'un membre du bureau des marguilliers, en remplacement du membre sortant ;
- o Divers

Réunion obligatoire du bureau des marguilliers :

- o Élection, pour un an, du président, du secrétaire et du trésorier du bureau ;
- o Divers

1^{er} juillet 2018 (1^{er} dimanche)

Réunion ordinaire du conseil de fabrique :

- o Le budget, pour l'année 2019 est établi et transmis simultanément au conseil communal et à l'Évêque avant le 30 août 2018 ;
- o Si nécessaire, on peut voter une modification budgétaire pour 2018 ;
- o Divers

7 octobre 2018 (1^{er} dimanche)

Réunion ordinaire du conseil de fabrique :

- o Une dernière modification budgétaire peut encore être votée pour 2018 et transmise au plus tard pour le 15 octobre 2018 ;
- o Gestion du patrimoine : examen de l'état des bâtiments, des loyers des fermages, du placement des capitaux, travaux d'entretien ;
- o Divers.

► A L'ATTENTION DES FABRIQUES D'ÉGLISE DE LA COMMUNE DE TOURNAI

Le GÉFET, Groupement des Fabriques d'église de Tournai vous invite à son assemblée générale annuelle qui se déroulera le samedi 24 février 2018 à 10h à l'église Saint-Paul.

Les thématiques qui y seront abordées ne seront pas les mêmes que celles évoquées lors de la soirée de formation organisée par le SAGEP le 6 février 2018 à 19h30 au Séminaire de Tournai.

Votre présence à ces deux sessions de formation est donc fortement souhaitée.